



Surveillance de la frontière : une évolution en rapport avec les bilatérales

Les habitants de notre commune sont bien placés pour découvrir les effets de la mise en œuvre des décisions populaires relatives à la libre circulation des personnes. Avec les possibilités offertes aujourd'hui, force est de constater que l'ensemble des routes transfrontalières connaissent une augmentation de trafic.

Ces dernières semaines, des habitants de la route d'Annecy ont interpellé la douane afin de connaître les raisons de l'absence (ou du retard) de fermeture de la barrière certains soirs à la petite douane de Landecy. La douane, compte tenu de la baisse de ses effectifs et de sa nouvelle organisation ne peut plus garantir obligatoirement le respect des heures de fermeture des barrières.

Ces barrières sont, semble-t-il, une particularité genevoise qui risque bien de disparaître en 2006, selon les vœux de la douane. Ainsi, en lieu et place de ces barrières, la douane envisage de poser des panneaux indiquant simplement les heures d'interdiction de passage.

Il faut encore savoir que la décision relative à l'interdiction du franchissement de certaines routes transfrontalières est du ressort du canton qui, dans un arrêté de 1982, ne précise nullement qu'un obstacle physique fait partie du dispositif.

Ces changements n'impliquent certes pas de modification des horaires d'interdiction, on peut cependant s'interroger (et même s'inquiéter) si un certain nombre d'automobilistes ne va pas braver l'interdiction. Il ne restera alors que la mise à l'amende par la police cantonale pour limiter le passage de nuit.

La mairie a décidé d'interpeller le département de Monsieur Robert CRAMER afin de connaître la position du canton sur ce sujet.

Nous aurons dès lors l'occasion de vous tenir au courant lors d'une information ultérieure.

Alain Walder, maire

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Dès le 1er octobre 2005, la secrétariat de la mairie vous accueillera selon les horaires suivants :

Lundi 8h30- 12h00 14h00 - 16h00
Mardi 8h30- 12h00 14h00 - 16h00
Jeudi 8h30- 18h00 sans interruption

Charrot

Landecy

Bardonnex

Compesières

Croix-de-Rozon

Offre exceptionnelle TPG/unireso sur la commune de Bardonnex !

Aujourd'hui, la commune de Bardonnex s'associe aux TPG et à Unireso, la communauté tarifaire genevoise, pour faciliter vos déplacements en transports publics en vous proposant une offre exceptionnelle à ne pas manquer !

Vous habitez la commune et vous n'avez pas encore d'abonnement annuel unireso ?

Les TPG et la commune de Bardonnex offre un tarif préférentiel à **tout nouvel abonné annuel*** domicilié sur son territoire !

Une opportunité à saisir pour voyager librement sur l'ensemble du canton de Genève (sauf Céligny).

** toute personne qui n'a pas eu d'abonnement annuel en cours de validité après avril 2005 est considérée comme nouvel abonné annuel ; les abonnés mensuels sont aussi considérés comme nouveaux abonnés annuels..*

Catégorie d'abonnement	Tarif annuel normal 2005	Tarif promotionnel du 3 au 21 octobre 2005**
Abonnement junior «Tout Genève»**	CHF 450,-	CHF 350,-
Abonnement adulte «Tout Genève»**	CHF 650,-	CHF 550,-
Abonnement senior «Tout Genève»**	CHF 450,-	CHF 350,-

** Pour un abonnement valable du 1 décembre 2005 au 30 novembre 2006. Rabais non cumulable

Pour bénéficier de cette offre spéciale, rien de plus simple :

il suffit de vous présenter à la mairie de Bardonnex entre le 3 et le 21 octobre 2005

muni(e) d'une pièce d'identité, d'une photo format passeport et du montant correspondant à l'abonnement souhaité, pour vous inscrire.

Vous pourrez ensuite aller retirer votre abonnement annuel à la mairie entre le 15 et le 30 novembre 2005.

(l'abonnement est valable dès le 1 décembre 2005).

La commune de Bardonnex soutient l'utilisation des transports publics. Elle participe, à ce titre, à cette offre exceptionnelle !

Pour en savoir plus sur les horaires, lignes, nouveautés, etc. : info mobilité unireso répond à vos appels du lundi au samedi de 07h00 à 20h00 et dimanche et férié de 9h00 à 17h00 au 0900 022 021 (CHF 1,19/minute) info@unireso.com www.unireso.com



M. Lucien Stauffer a fêté ses 90 ans

Le 17 août dernier, M. Lucien Stauffer, habitant Croix-de-Rozon depuis le mois de janvier 1999 et notre commune depuis février 1957, fêtait ses 90 ans.

Madame Nicole Mouty et M. Jean-Charles Delétraz, adjointe et adjoint au maire, lui ont rendu visite et ont passé un agréable moment en sa compagnie. M. Stauffer, très alerte, leur a raconté différents épisodes de la vie communale alors qu'il exerçait sa profession de couvreur.

Nos meilleurs vœux de santé et de joie l'accompagnent.



Petites infos en passant

Vente des vieux bancs communaux

Dans le Bard'aujourd'hui n°16 du mois de juin dernier, nous vous annonçons la vente des vieux bancs publics communaux.

Celle-ci s'est déroulée le jeudi 30 juin et a obtenu un franc succès. Ainsi et comme annoncé, le bénéfice de la vente, soit la somme de 570 francs, a pu être versé au profit de l'association «Le Caré».

Jeux d'enfants

A la suite d'une demande signée de plusieurs enfants de l'école de Compesières, un module de jeux a été installé dans le préau de cette dernière. Il fait la joie des élèves et a été pris d'assaut dès la première récréation.

Ju-jitsu Judo-club Compesières section Ju-jitsu

Nos félicitations à MM. Joël Gagnoux et José Alvarin qui ont fini, dans leur catégorie respectives, 2ème et 3ème du championnat suisse de Fighting.

Centre aéré de Compesières 2005



Cette année le centre aéré n'a pas été simple à gérer, car la météo fut capricieuse. Il a fallu une bonne dose de savoir-faire pour s'adapter à cette situation.

Grâce à une équipe d'animation pleine d'enthousiasme composée de Mélanie Tudisco, animatrice (Fas'e), ainsi que nos monitrices Sandra, Fanny, Caroline et Chloé, le défi a été bien relevé. Le retour que j'ai eu de la part des enfants étant en effet très positif. Tous gardent un bon souvenir de cette semaine passée au hangar de Compesières, ainsi qu'à l'extérieur.

En effet, une sortie par semaine a été organisée : à l'Alimentarium de Vevey, au Centre-ciel de St-Croix, au bois de la Grille de Vernier et dans une ferme pédagogique à Fribourg.

Dans chacun de ces endroits, une animation attendait nos enfants.

Les travaux exécutés sur place avec les artisans ont remporté à nouveau un vif succès. Je remercie Monique Sandoz, céramiste, et Eduardo Villaverde, peintre, pour leur créativité et leur passion à transmettre leur art aux enfants.

Le travail collectif de peinture sera accroché dans l'école de Compesières.

Il est à relever que notre traiteur nous a passablement déçus cette année et que, malgré nos remarques, les repas ne s'amélioreraient pas. Nous allons donc étudier une autre formule pour l'année prochaine.

Pour cette 3ème édition du centre aéré, 20 enfants de la Commune de Perly nous ont rejoints, une collaboration qui s'est bien passée et qui nous a permis d'étoffer notre comité avec l'arrivée de Madame Jolivet, bénévole active dans cette commune auprès de la jeunesse.

Un grand merci aux Communes de Bardonnex et Perly, à la Fas'e (Fondation pour l'animation socio-culturel) pour leur soutien et bien sûr à Mélanie (l'animatrice), Sandra, Fanny, Caroline et Chloé (les monitrices).

*Christian Schnegg
Président de l'Association du
Centre aéré de Compesières*





Quand le château de Compesières menaçait ruine !

Il s'en est fallu d'un rien pour que le château de Compesières ne perde l'une de ses tours.

En effet, les archives communales nous apprennent que lors la démolition de l'ancienne école (qui avançait dans l'actuelle cour du château) l'architecte cantonal de l'époque, M. Michel Guillaumet, a été appelé d'urgence pour établir un rapport relatif à l'état du château.

Le constat qu'il établit le 5 juin 1900 n'est pas brillant, les principaux points critiques sont les suivants :

- La tour sud-est (angle cour - église) présente de nombreuses fissures verticales et parallèles.
- Le mortier qui lie les boulets et pierres roulées qui la constitue est devenu friable.
- Cette tour est prise entre trois murs droits, dont l'un est décollé et l'autre est le mur de l'ancienne école en démolition.
- Cet angle du château ne possède pas de toiture distincte, elle est coupée par un plan incliné prolongeant la toiture générale.

- Cette toiture est sans chéneau, de sorte que l'eau des toits tombe au pied des murs dont elle désagrège les fondations peu profondes (il n'y a pas de sous-sol).
- La dénivellation des planchers témoigne de mouvements accentués qui se sont produits au cours des siècles.
- La toiture principale a du être étayée en plusieurs endroits.

L'architecte cantonal impose donc les mesures suivantes :

1. Arrêter jusqu'à nouvel ordre la démolition du bâtiment de l'ancienne école.
2. Ancrer solidement le mur Est (face à l'église) de l'avant corps.
3. Démolir la tour sud-est, après étayage suffisant des murs avoisinants.
4. Placer des palissades en chaubury à 5 mètres de distance.

Il précise encore que « les communes propriétaires de ce bâtiment auraient intérêt à s'entendre, pour l'avenir, au sujet de l'entretien judicieux de ce manoir historique ».

*Les archivistes
Paul Despraz et Charles Steiger*

Tondeuses à gazon, machines à souffler les feuilles, etc....

Nous nous permettons de vous rappeler le règlement ci-dessous et plus particulièrement l'alinéa 2 relatif à l'usage des machines à souffler les feuilles. Nous vous remercions de vous conformer à celui-ci.

Règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques F 3 10.03

Art. 10B. Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

1 L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés.

2 L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion **est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier**. Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

3 Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévue par l'alinéa 2.

CONNAISSEZ-VOUS L'AGIS ?



Il s'agit d'une association à but non lucratif qui existe à Genève depuis 18 ans.

Sa mission est de favoriser les rencontres entre des personnes

bénévoles et des personnes handicapées grâce à des loisirs partagés.

Si vous êtes proches ou parents d'une personne en situation de handicap.

Que cela soit un enfant un jeune ou un adulte...

Que vous ressentiez le besoin d'aide... n'hésitez pas à faire appel à notre association.

Nous vous mettrons en contact avec une personne bénévole qui correspondra à vos besoins.

Si vous avez quelques heures à donner durant la semaine, le week-end, une fois par semaine ou une fois par mois...

Vous auriez du plaisir à accompagner une personne au cinéma, au parc ou au tea-room...

Alors des enfants, des jeunes et des adultes se réjouissent de vous rencontrer!!!

.....
**MERCI D'APPELER NOTRE SECRETARIAT
AGIS (ASSOCIATION GENEVOISE
D'INSERTION SOCIALE)
33, RUE EUGENE MARZIANO
TELEPHONE 022 308 98 10
E-MAIL : agis@infomaniak.ch
www.agis-ge.ch**

Consultation de soins ambulatoires sur rendez-vous

Injections, pansements,
contrôle de tension,
divers soins sur prestation médicale
du lundi au vendredi entre 13h et 17h.



Les infirmières du Centre
d'action sociale et de santé
de Plan-les-Ouates
Chemin de Vers 8
1228 Plan-les-Ouates

Pour tout renseignement et
prise de rendez-vous
Tél. 022 420 28 00
entre 8h-12h et 13h30-18h.



CONSULTATIONS PARENTS - ENFANTS DANS VOTRE QUARTIER

Lieu de rencontre
Informations
Conseils, soutien
Pesée du bébé

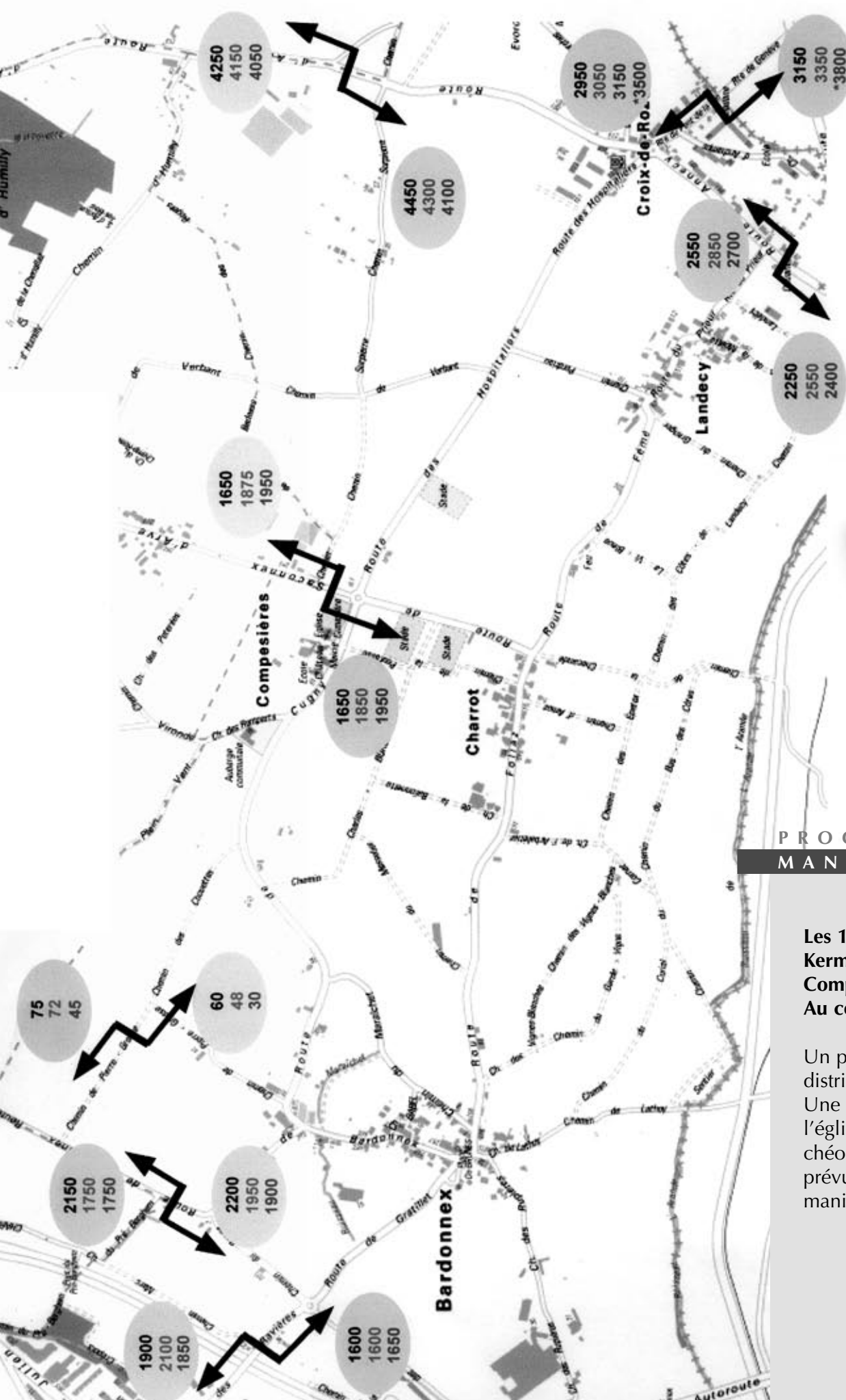


les mardis de 15h à 17h
sans rendez-vous

Centre d'action sociale et de santé
de Plan-les-Ouates
Chemin de Vers 8
1228 Plan-les-Ouates

Tél. 022 420 28 00





* Nombre de véhicules du 23 au 27 Mai 2005

RELEVES DE TRAFIC COMMUNE DE BARDONNEX
 Trafic journalier des jours ouvrables moyens (TJOM)
 — positionnement des sections de comptage
 XXX TJOM du lundi 22.04.02 au vendredi 26.04.02
 XXX TJOM du lundi 05.05.03 au vendredi 09.05.03
 XXX TJOM du lundi 25.04.05 au vendredi 29.04.05



PROCHAINES MANIFESTATIONS

Les 1er et 2 octobre 2005
Kermesse catholique de Compesières
Au centre communal

Un programme détaillé a été distribué en tous-ménages. Une visite des fouilles de l'église, organisée par l'archéologue cantonal, est prévue dans le cadre de la manifestation.

à retenir...

Pensez-y,
Pensez tri !!

Pour toute information
complémentaire,

Inf-eau-déchets,
Tél. 022 327 47 11

www.geneve.ch/inf-eau-dechets

Mairie de Bardonnex,
Tél. 022 721 02 20
www.bardonnex.ch

Mairie de Bardonnex
Commanderie de
Compesières
99, rte de Cugny
Case postale 113
1257 Croix-de-Rozon

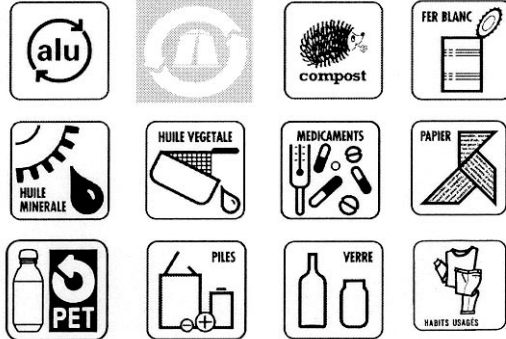
La mairie est ouverte
Lundi 8h30 - 12h00
14h00 - 16h00
Mardi 8h30 - 12h00
14h00 - 16h00
Jeudi 8h30 - 18h00
sans interruption

Tél.: 022 721 02 20
Fax: 022 721 02 29

No 17
Septembre 2005
1000 exemplaires

IMPRESSUM
Editeur: Mairie de
Bardonnex
Impression: Coprint
Graphisme: www.baccup.ch

Déchetterie de Fémé



Nous vous rappelons que seuls les déchets illustrés ci-dessus peuvent être récupérés à la déchetterie de Fémé, rte de Fémé 31, entre les villages de Charrot et de Landecy. TOUT DEPOT HORS DES BENNES EST STRICTEMENT INTERDIT

Installation de déchetteries de proximité

Deux à Croix-de-Rozon (verre et papier)

- chemin d'Archamps, près de l'école et derrière la douane
- route des Hospitaliers, près de la poste

Une à Compesières,

- au stade de football Alfred-Comoli, (verre uniquement)

Récupération du matériel électronique

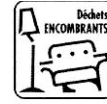
Nous vous informons que, depuis le 1er janvier 2002, la reprise de tout le matériel électronique de loisirs (téléviseurs, magnétoscopes, chaînes Hi-fi, etc) sera gratuite dans les commerces vendant des appareils du même type. Nous vous rappelons que la gratuité est déjà en vigueur pour le matériel informatique.

Bibliobus 2005 prochaines dates de passage

6 octobre
3 novembre
1er décembre

Pour les prolongations d'emprunts :
022 418 92 70

Levée de la ferraille et des objets encombrants en 2005



Samedi 19 novembre



Sont exclus des ramassages de ferraille et objets encombrants :

1. les voitures,
2. les matériaux de construction tels que briques de construction, les déchets de ciment, gravats, etc,
3. les fûts pleins d'huile usée (les fûts vides sont pris),
4. les déchets industriels des entreprises

Nous vous rappelons que la ferraille et les objets encombrants ne peuvent en aucun cas être déposés à la déchetterie communale de Fémé. En dehors des dates ci-dessus, vous pouvez vous rendre à l'Espace récupération du Site-de-Châtillon, route d'Aire-la-Ville, tél. 022 757 05 22

Lundi - Vendredi 14h30 à 19h30
Samedi - Dimanche 9h30 - 17h00

Levée du verre en 2005



27 septembre
25 octobre
29 novembre
27 décembre

N'oubliez pas d'enlever les bouchons des bouteilles et les couvercles des bocaux.

Récupération des réfrigérateurs

Depuis le 1er janvier 2003, les réfrigérateurs et les congélateurs ne devront plus être munis d'une vignette S.EN.S pour leur élimination. Cette dernière sera en effet remplacée par une taxe anticipée de recyclage (TAR). La mairie ne remboursera donc plus le montant de 75 francs versé jusqu'à lors.

Votations 2005 prochaines dates

9 octobre
13 novembre

27 novembre